

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1061 Décisions concernant les Ministères

n° 1061

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juillet 1964

Numéro JO

n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro

1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1964, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires et agents des Cadres territoriaux dont les noms suivent : I. — CORPS DE L'ADMINISTRATION GENERALE a) Cadre des rédacteurs Pour rédacteur principal, 1er échelon : M. Andriamiandravola Victor, pour compter du 1er janvier 1964 (Cercle de Djibouti). b) Cadre des secrétaires d'administration Pour secrétaire principal, 1er échelon : M. Rasamy Maxime, pour compter du 1er janvier 1964 (Finances). c) Cadre des commis des Services administratifs et financiers (S.A.F.) Pour commis principaux, 1er échelon MM. Ratsimandresy Emile. pour compter du 1er janvier 1964 (Ministère E:P) ; Daher Gouled. pour compter du 1er janvier 1964 (Service judiciaire) : Mohamed Sadick Ali, pour compter du 1er janvier 1964 (Cercle de Djibouti). d) Cadre des expéditionnaires d'administration Pour expéditionnaires principaux, 1er échelon : MM. Ahmed Bourhan Omar, pour compter du 1er janvier 1964 (Cercle Djibouti) ; Ahmed Abdillahi Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (Cercle Djibouti). Pour expéditionnaire de 1er classe, 1er échelon : MM. Ali Bolock Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (Trésor) : Mohamed Sambrie Amir, pour compter du 1er janvier 1964 (Travaux publics) ; Hassan Breck Awad, pour compter du 1er juillet 1964 (Service judiciaire). Pour expéditionnaire de 2e classe, 1er échelon : MM. Hassan Bouh Boudin, pour compter du 10 mars 1964 (Cercle de Djibouti) : Houmed Bilil Mohamadou, pour compter du 1er juillet 1964 (Cercle d'Obock). e) Cadre des plantons Pour plantons principaux, 1er échelon : MM Ibrahim Warsama Hersi pour compter du 1er janvier 1964 (Cabinet) ; Ro Toh Abdi Obsié, pour compter du 1er janvier 1964 (Travaux publics) ; Ali Bobé Assowe, pour compter du 1er janvier 1964 (Cercle d'Ali-Sabieh) : Ismaël Doubad Guellé, pour compter du 18 septembre 1964 (Contributions) ; Ahmed Obsié Assowe, pour compter du 16 novembre 1964 (Ministère des Finances). Pour plantons de 1er classe, 1er échelon : MM. Youssouf Hassan Gouled, pour compter du 1er janvier 1964 (Finances-E.) : Ali Moussa Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (Travaux publics) ; Elmi Amine Ahmed, pour compter du 1er janvier 1964 (Enseignement) [R.S.M.C. : 9 mois : Nouh Abdillahi Issa, pour compter du 1er septembre 1964 (A. T.) ; Mohamed Ali Ibrahim, pour compter du 6 septembre 1964 (Trésor). II. — CORPS DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT a) Cadre des agents techniques Pour agents techniques principaux, 1er échelon : MM. Ahmed Cavalier Wais, pour compter du 26 juin 1964 (Elevage) Hassan Ali Yaya, pour compter du 1er juillet 1964 (Travaux publics). Pour agent technique de 1er classe, 1er échelon : M. Hassan Meat Farah pour compter du 1er janvier 1964 (Electricité de Djibouti) [ancienneté épuisée]. b) Cadre des ouvriers Pour ouvriers principaux, 1er échelon : MM. Galep Mohamed Haïdar, pour compter du 1er janvier 1964 (Cercle de Djibouti) ; Abdi Ali Egal, pour compter du 1er janvier 1964 (Travaux publics) : Soulop Mahamoud Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (Port) : Moussa Houfane Guaher, pour compter du 8 juin 1964 (Travaux publics). Pour ouvriers de 1er classe, 1er échelon : MM. Ali Farah Awale, pour compter du 1er janvier 1964 (Port) ; Ali Elabe Waberi, pour compter du 1er janvier 1964 (Port) [R.S.M.C. : 2 ans 7 jours] ; Aoualeh Miguil Farah, pour compter du 1er janvier 1964 (Port) [R.S.M.C. : 3 mois 6 jours] ; Dirie Mohamed Ali, pour compter du 1er janvier 1964 (Port). Pour ouvriers de 2e classe, 1er échelon : MM. Aji Mohamed Warsama, pour compter du 1er janvier 1964 (Port) [ancienneté épuisée] ; Ahmed Aden Abptidon, pour compter du 1er février 1964 (Port) : Yahya Abdaliah Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (Port) ; Saïd Hersi Ismaël, pour compter du 20 octobre

1964 (Electricité de Djibouti). c) Cadre des aides-ouvriers Pour aides-ouvriers de 1er classe, 1er échelon : MM. Ali Guerkala Houmad, pour compter du 1er janvier 1964 Cercle de Tadjourah [ancienneté épuisée] : Mohamed Aouad Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (Service agricole). d) Cadre des patrons d'embarcations Pour patron d'embarcations, 1er échelon : M. Hassan Aoualeh Mehade, pour compter du 1er juillet 1964 (Port) [R.S.M.C. : 10 mois]. e) Cadre des matelots Pour matelot principal, 1er échelon : M. Abdallah Bililis India, pour compter du 1er juillet 1964 (Port).

III CORPS DES CONTRIBUTIONS

Cadre des agents de contrôle Pour agents de contrôle de 1er classe, 1er échelon : MM. Ali Igue Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 : Issa Ali Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 ; Aden Kayad Darar, pour compter du 1er mai 1964 ; Tbrahim Boke Elabe. pour comboter du 12 novembre 1964. Pour agent de contrôle de 2e classe, 1er échelon : M. Moussa Osman Gueldon, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée).

a) Cadre des infirmiers Pour infirmiers de 1er classe, 1er échelon : MM. Abdoukader Moussa Ali, pour compter du 1er janvier 1964 (détaché A. T.) : Abdallah Guedi Ali, pour compter du 17 juin 1964 (Hôpital Peltier). Pour infirmier de 2e classe, 1er échelon : M. Dillatta Mohamed Moussa, pour compter du 1er janvier 1964 (détaché A.T.). b) Cadre des agents d'exploitation qualifiés Pour agent d'exploitation qualifié de 2e classe, 1er échelon : M. Abdallah Ahmed Kayed, pour compter du 1er janvier 1964 (Santé) [R.S.M.C.: 2 ans 4 mois: ancienneté civile épuisée]. c) Cadre des agents d'hospitalisation Pour agents d'hospitalisation principaux, 1er échelon : MM. Ahmed Mohamed II. dit Goicho. pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) ; Ali Hassan Kamil, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) : Allatto Detta Abdallah, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) : Hachi Abdi Elabe, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) ; Houssein Mohamed Bolok, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) ; Ibrahim Boeuh Boudin, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) ; Ourike Daoud Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée) : Ibrahim Mohamed Omar, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée). Pour agents d'hospitalisation de 1er classe, 1er échelon : Mme Fatma Hassan (I) Mariam, pour compter du 1er janvier 1964 (ancienneté épuisée); M. Djama Younis Kaïre, pour compter du 1er juillet 1964 (R.S.M.C. : 1 an 10 mois).

V. — CORPS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC Cadre des instituteurs Pour instituteur de 2e classe, 6e échelon : M. Roble Boulale Farah, pour compter du 1er janvier 1964. Pour instituteurs de 2e classe, 4e échelon : MM. Ahmed Mohamed Oubadi, pour compter du 1er janvier 1964 : Omar Farah Iltireh, pour compter du 1er janvier 1964. Pour instituteurs de 2e classe, 3e échelon : MM. Kassim Saïd Ahmed, pour compter du 1er janvier 1964 : Mohamed Hersi Mohamed, dit Prosper, pour compter du 1er janvier 1964 ; Omar Aden Hassan, pour compter du 1er janvier 1964. Pour instituteurs de 2e classe, 2e échelon : MM. Abdourahman Saleh Koubati, pour compter du 1er janvier 1964 ; Ahmed Abdi Gouled, pour compter du 1er janvier 1964 ; Ali Abdou Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 ; Ali Ibrahim Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 ; Fouad Salem Mohamed, pour compter du 1er janvier 1964 ; Djama Yassin Farah, pour compter du 1er janvier 1964 ; Youssouf Ahmed Ali, pour compter du 1er janvier 1964; Ahmed Ibrahim Abdi, pour compter du 1er octobre 1963; (régularisation, tableau année 1963).

VI. — CORPS DE L'ELEVAGE Cadre des aides-infirmiers vétérinaires Four aide-infirmier vétérinaire de 1er classe, 1er échelon : M. Saïd Omar Saleh, pour compter du 1er mai 1964 (Elevage). VII — CORPS DES CHAUFFEURS-MECANICIENS ET DES CHAUFFEURS a) Cadre des chauffeurs-mécaniciens Pour chauffeur-mécanicien de 1er classe, 1er échelon : M. Ali Aman Amir, pour compter du 1er janvier 1964 (R.T.F: R.-Djibouti). Pour chauffeur-mécanicien de 2e classe, 1er échelon : M. Abdi Houssein Adouah, pour compter du 1er juin 1964 (Port). b) Cadre des chauffeurs Pour chauffeur principal, 1er échelon : M. Roble Ragab Chami, pour compter du 1er janvier 1964 (Travaux publics).

VIII — CORPS DE L'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

Cadre des ouvriers Pour ouvrier de 1er classe, 1er échelon : M. Mohamed Abdi Esueh, pour compter du 1er janvier 1964.

IX. — CORPS DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS a) Corps des préposés Pour préposé principal, 1er échelon : M. Abdoukader Abdourahim Bamakrama pour compter du 1er juillet 1964 (Postes et Télécommunications). Pour préposé de 1er classe, 1er échelon : M. Mohamed Nour Hassan. pour compter du 1er janvier 1964 (Postes et Télécommunications). b) Corps des manutentionnaires Pour manutentionnaire de 1er classe, 1er échelon : M. Ali Mirgent Moumin, pour compter du 1er août 1964 (Postes et Télécommunications).